

**OBJET NETTOIEMENT MECANISE DES MARCHES FORAINS
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**

**APPROBATION DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

La Ville assure l'entretien des marchés forains de son territoire, par un marché à prix forfaitaire d'un montant annuel de 320 000 € HT, qui se terminera le 29 juillet 2017. Les prestations de ce marché consistent en du balayage mécanisé, du lavage à haute pression, du balayage manuel, du tri des déchets, et leur évacuation. Les zones concernées sont :

- le marché forain du Chaudron,
- le marché forain des Camélias,
- le marché forain de la Source.

La Ville décide de relancer ce marché forfaitaire pour lui permettre de maintenir ces zones dans un état de propreté à l'issue de chaque évènement.

Il est proposé de lancer le marché sur une première période de 12 mois à partir de la date de notification. Le marché pourra ensuite être reconduit quatre fois, tacitement pour une période d'un an ferme, sans que la durée globale n'excède 60 mois.

Ces prestations d'entretien sont évaluées à 323 000€ HT pour la première période de 12 mois, soit un montant global des prestations estimé à 1 615 000€ HT pour les 60 mois.

Il s'agit d'un marché public de services, à prix forfaitaire passé en application des dispositions de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret n° 2016-360 du 29 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Je vous demande, en conséquence :

1° de m'autoriser (ou mon représentant) à lancer une consultation pour le nettoyage mécanisé des marchés forains de la Ville selon les caractéristiques suivantes :

- procédure : appel d'offres ouvert,
- type de marché : marché de services à prix forfaitaire,
- durée des prestations : 1 an à compter de la notification, renouvelable 4 fois par tacite reconduction, sans que la durée globale n'excède 60 mois,
- estimation des prestations : 323 000,00 € HT/ an, soit 1 615 000,00 € HT/ 5 ans,
- imputation budgétaire : chapitre 011, article 611 ;

2° de m'autoriser (ou mon représentant) à signer le marché avec le(s) candidat(s) ayant présenté l'offre la plus économiquement avantageuse selon les critères fixés dans les documents de la consultation, ainsi que tous les actes afférents à l'exécution et le règlement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/11/2016 00:09

**OBJET NETTOIEMENT MECANISE DES MARCHES FORAINS
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**

**APPROBATION DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/6-35 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur JAVEL François, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire ou son représentant à lancer une consultation pour le nettoyage mécanisé des marchés forains de la Ville selon les caractéristiques suivantes :

- procédure : appel d'offres ouvert,
- type de marché : marché de services à prix forfaitaire,
- durée des prestations : 1 an à compter de la notification, renouvelable 4 fois par tacite reconduction, sans que la durée globale n'excède 60 mois,
- estimation des prestations : 323 000,00 € HT/ an, soit 1 615 000,00 € HT/ 5 ans,
- imputation budgétaire : chapitre 011, article 611.

ARTICLE 2

Autorise le ou son représentant à signer le marché avec le(s) candidat(s) ayant présenté l'offre la plus économiquement avantageuse selon les critères fixés dans les documents de la consultation, ainsi que tous les actes afférents à l'exécution et au règlement ;

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les le chapitre 011, article 611.



budget de la Ville, sous

Signé électroniquement par :

Gilbert ANNETTE

Le 26/11/2016 00:09